

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 106 (1970)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

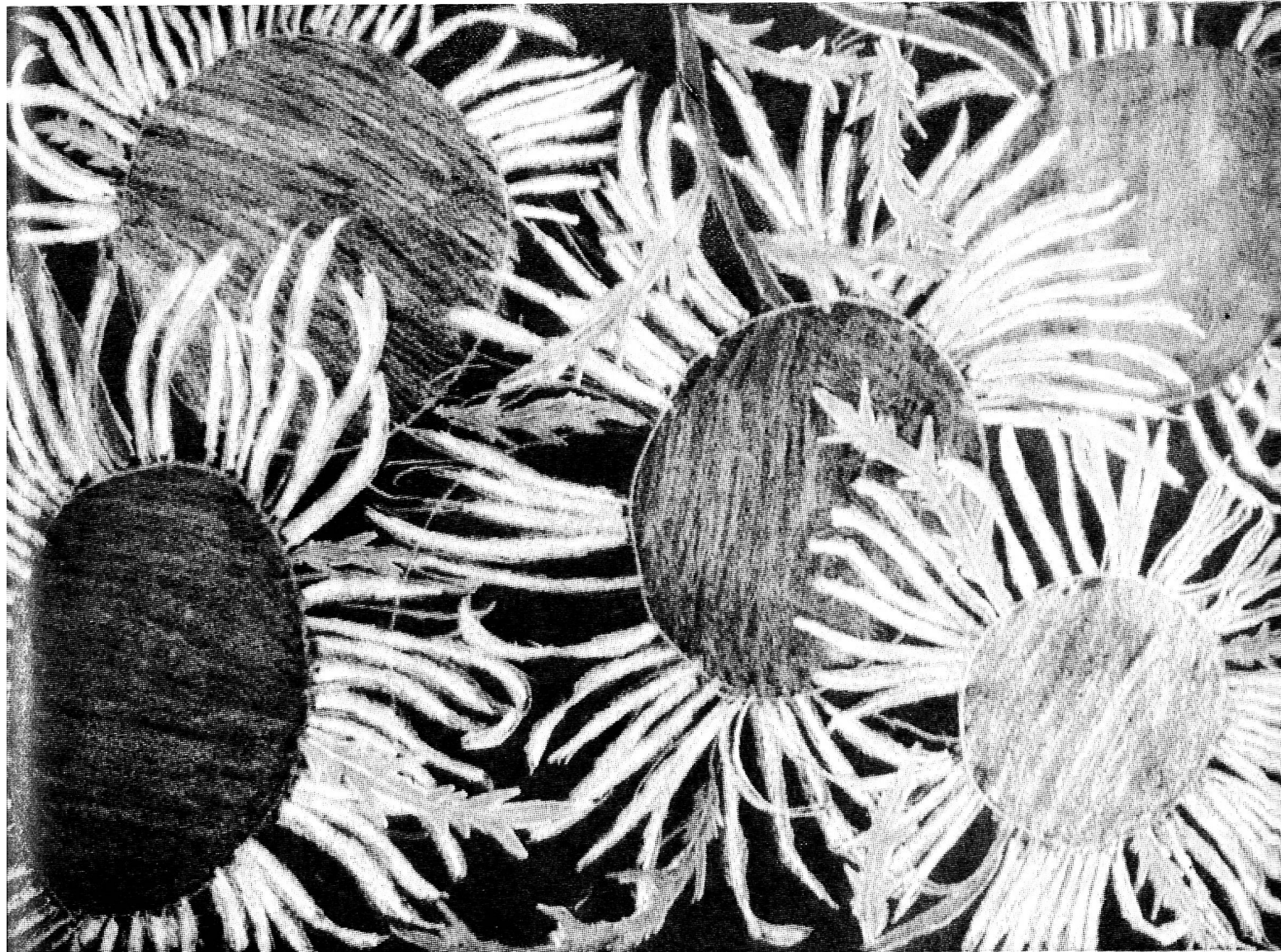
Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



LES TOURNESOLS

vus par un élève genevois de 4^e année primaire

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département de l'instruction publique

Inscriptions pour les fonctions d'institutrice, d'instituteur et de maîtresses de classe enfantine

Une inscription est ouverte du 15 juin au 10 juillet 1970 au secrétariat de l'enseignement primaire, rue du 31-Décembre 47, 7^e étage, pour

l'admission aux études pédagogiques

préparant à l'enseignement primaire, enfantin et spécialisé.

Toutes les personnes de nationalité suisse, âgées de moins de 40 ans et en possession d'un des titres énumérés ci-dessous ou d'un titre jugé équivalent par le Département de l'instruction publique, peuvent s'inscrire.

Les personnes étrangères de langue maternelle française ou celles âgées de plus de 40 ans peuvent obtenir éventuellement une dérogation.

Ecole primaire (classes ordinaires) :

- certificat de maturité du Collège de Genève ou
- certificat de maturité de l'Ecole supérieure de commerce de Genève ou
- certificat fédéral de maturité.

Ecole enfantine :

- certificats de maturité (voir ci-dessus) ou
- diplôme de culture générale et d'éducation féminine du Collège Voltaire (Collège de Genève) ou
- diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de Genève ou
- attestation délivrée après la réussite de l'examen de culture générale organisé par le Département de l'instruction publique du canton de Genève.

Ecole primaire (classes spécialisées) :

- certificats ou diplômes ci-dessus ou titres reconnus équivalents par le département ou
- attestation délivrée après la réussite de l'examen de culture générale organisé par le Département de l'instruction publique du canton de Genève.

Début des études : 7 septembre 1970.

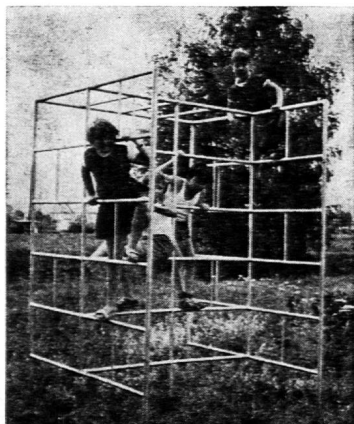
Durée des études : 3 ans.

Indemnités d'études : pendant leurs trois années d'études, les candidats reçoivent une indemnité mensuelle.

Une allocation d'études spéciale peut être accordée aux personnes qui en font la demande, après examen de leur situation.

Le règlement des études pédagogiques peut être obtenu au secrétariat de l'enseignement primaire qui fournit tous renseignements complémentaires.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique
André CHAVANNE



Grand choix en

engins de jeux

pour écoles et
jardins d'enfants
Constructions
robustes et
résistantes aux
intempéries

ROGA SA

8953 Dietikon
Dammstrasse 3
Tél. 051 88 88 62
88 89 20

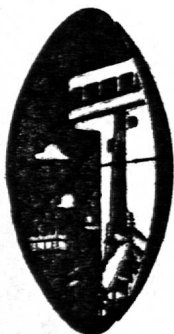
**Importante entreprise suisse cherche
pour une filiale en Afrique (Sierra Léone)**

jeune fille ou jeune homme

ayant fait des études pédagogiques, sachant le français et l'allemand, si possible l'anglais, pour s'occuper de l'instruction des enfants du personnel suisse.

Occasion de faire une expérience africaine à des conditions financières excellentes.

S'adresser à M. Georges-Claude Rochat, maître de gymnastique à Bex.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

comité central

XXXII^e Congrès de la Société pédagogique romande

LA CHAUX-DE-FONDS, 13 et 14 JUIN 1970

Séance du Comité central

Profitant du congrès, le CC SPR s'est réuni, sous la présidence de Jean John, le vendredi 12 juin 1970 à 10 h.

Parmi les nombreux points de l'ordre du jour, on relève :

Etude du rapport du congrès

Le CC se félicite de la qualité de ce rapport qui fera date dans les annales de l'association. Il examine dans le détail les résolutions proposées. Plusieurs d'entre elles provoquent une discussion nourrie. Un certain nombre d'amendements seront proposés au congrès.

Coordination scolaire

La CIRCE terminera les travaux relatifs aux quatre premiers degrés de la scolarité. La SPR disposera de six mandats dans la commission.

FIAI et CMOPE

Le congrès de la FIAI aura lieu à Genève du 26 au 29 juillet. Un comité d'organisation « ad hoc » a été constitué.

Conférence de presse

Une conférence de presse rondement menée permet à plusieurs orateurs de décrire les buts du congrès et de ses manifestations annexes.

J. John, président SPR

- rappelle les grands thèmes d'action de la SPR ;
- précise que cette association groupe aujourd'hui 7000 membres ;
- définit le rôle du congrès : un grand rassemblement des enseignants qui repensent leur action.

Le congrès n'est pas un organe de décision mais un organe consultatif qui permet ensuite aux responsables de l'association d'orienter leur politique pour les quatre années à venir.

Ch. Joris, directeur du TPR

- présente le spectacle qui sera donné en avant-première.
- La SPR, par sa participation financière, a permis au TPR de monter une création. Le spectacle retenu a été choisi parmi cinq projets qui tenaient à cœur aux responsables du groupe théâtral.

Basé sur un scénario de Pierre Halet, auteur français, le projet a eu pour objectif une recherche commune dans laquelle auteur, comédiens, chorégraphes, dessinateurs, metteur en scène ont tous une activité créatrice.

La pièce représentée sera une étape d'une recherche qui se poursuivra après les réactions du public de la première.

« La Double Migration de Job Cardoso » doit donc être un événement sur le plan théâtral suisse. Cette production sera reprise une soixantaine de fois dans le cours de l'an prochain.

M. Gressot représentant la Fédération horlogère

décrit l'exposition de dessins d'enfants. Les travaux ont été

le fruit d'un concours ouvert à tous les écoliers de Suisse romande sur le thème : « L'enfant et les maîtres du temps ».

C'est ensuite **J.-J. Maspéro** qui, **au nom des groupes des rapporteurs**, définit les grandes lignes du rapport sur « **L'éducation permanente des enseignants** ».

Il rappelle le mot de J. Piaget :

a) La vérité est que la profession d'éducateur n'a pas encore atteint, dans nos sociétés, le statut normal auquel elle a droit dans l'échelle des valeurs intellectuelles (...). La raison générale en est naturellement que le maître d'école n'est pas considéré, ni par les autres, ni, ce qui est pire, en général, par lui-même, comme un spécialiste du double point de vue des techniques et de la création scientifique, mais comme le simple transmetteur d'un savoir à la portée de chacun. Autrement dit, on estime qu'un bon maître fournit ce que l'on attend de lui lorsqu'il est en possession d'une culture générale élémentaire et de quelques recettes apprises lui permettant de l'inculquer dans l'esprit de ses élèves.

b) Dans les grandes lignes, la médecine est l'œuvre des médecins, les sciences de l'ingénieur sont construites par les ingénieurs, etc. Pourquoi donc la pédagogie est-elle si peu l'œuvre des pédagogues ? C'est là un problème grave et toujours actuel. L'absence ou la carence des recherches sur les résultats de l'enseignement, sur laquelle nous insistions à l'instant, n'en est qu'un cas particulier. Le problème général est de comprendre pourquoi l'immense cohorte des éducateurs, qui travaillent dans le monde entier avec tant de dévouement et en général de compétence, n'engendre pas une élite de chercheurs qui fassent de la pédagogie une discipline à la fois scientifique et vivante, au même titre que toutes les disciplines appliquées, participant à la fois de l'art et de la science.

Le rapport propose une nouvelle préparation de base pour les maîtres. Cette formation doit donner à l'enseignant une formation de chercheur qui lui permette d'évoluer au cours de sa carrière et lui donne la possibilité d'adapter constamment son action aux exigences du moment.

Cette nouvelle formation de base : maturité, — tronc commun à toutes les catégories d'enseignement, licence de pédagogie avec option infantile, primaire, secondaire — devra être suivie d'une éducation permanente dont les modalités sont définies par les résolutions qui achèvent le rapport.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués, à caractère essentiellement administratif, qui précède toujours le congrès, a eu lieu au Club 44 le vendredi 12 juin à 16 h.

Sous la ferme direction de R. Grob, président de la Société pédagogique genevoise, les 60 délégués des associations cantonales ont examiné un ordre du jour fort important.

Rapport de la commission « Educateur »

M. Jaton, président de la commission, rappelle le but essentiel de l'étude : l'amélioration de notre journal et l'engagement d'un rédacteur à plein temps.

La SPN et la SPJ estiment que la charge financière sera trop lourde et que l'on devrait envisager le cumul de la fonction de secrétaire général et de rédacteur en chef. La SPV voudrait que l'on passe à un « Educateur » bimensuel.

La SPG approuve le rapport tel qu'il a été présenté.

Il serait bien difficile de trouver quelqu'un qui ait les qualifications pour tenir à la fois le poste de secrétaire général et celui de rédacteur. D'autre part, une parution bimensuelle représenterait une économie illusoire en raison de la perte de publicité. La SPV et la SPVal ne peuvent encore se prononcer. Le rapport est renvoyé aux sections cantonales pour étude. Il sera publié dans le présent « Educateur ».

Nominations statutaires

P. Dunner explique pourquoi la SPG présente cinq candidats au lieu de quatre. L'équipe qui a préparé le rapport sur l'éducation permanente accepte de reprendre le flambeau mais elle tient à poursuivre la tâche en commun. D'autre part, les statuts prévoient expressément une présence féminine au sein du bureau. La SPG sollicite donc de la part de l'assemblée une dérogation aux statuts. J.-J. Maspéro précise que l'équipe genevoise envisage un changement de président chaque année. Plusieurs délégués regrettent, pour des raisons de représentativité, que l'on n'ait pas un seul président pour toute la législation. Après une longue discussion, l'assemblée fait confiance au groupe genevois et l'on passe à l'élection du comité qui sera composé comme suit :

Président :	J.-J. Maspéro
Trésorier :	A. RoCHAT
Rédacteur de l'« Educateur » :	M. Bezençon
Rédacteur du bulletin :	F. Bourquin
Délégué SPN :	Mme Y. Rollier, G. Bobiller
SPV :	Mlle S. Oguay, A. Leresche
SPG :	Mlle G. Bain, Y. Brun, J. Jaecklé, M. Marelli
SPJ :	Mlle H. Wust, R. Voirol
SPF :	A. Overney, B. Perritaz
SPVal :	L. Heumann, M. Bagnoud

Adhésion à la KOSLO

(Conférence suisse des associations d'enseignants)

Il s'agit d'un cartel de l'ensemble des associations d'enseignants suisses qui est en train de se constituer et qui aura une mission de coordination. La SPR accepte le principe de l'adhésion à la KOSLO sous réserve d'une étude attentive des futurs statuts.

Centre de formation continue

Les projets sont achevés. Le budget s'élève à environ six millions des francs. Plusieurs associations cantonales ont accepté de verser 1 % du salaire de chaque enseignant. On compte sur un apport de 600.000 francs de la part des enseignants, le reste étant fourni par les pouvoirs publics. Le problème sera repris en automne.

Modification des statuts SPR

L'assemblée vote des modifications mineures qui permettent d'ajuster les statuts à la situation de fait provoquée par l'admission des sections fribourgeoises et valaisannes et par la fusion des trois sections de la Société pédagogique genevoise.

Après l'assemblée, les délégués sont fort aimablement reçus par les autorités communales de La Chaux-de-Fonds avant de passer une soirée très sympathique dans la petite localité des Planchettes.

Le congrès

C'est devant une foule considérable, rassemblée en la salle de musique de La Chaux-de-Fonds, que Jean John, président SPR, ouvre le congrès. En effet, sous un soleil radieux, plus de 500 personnes sont arrivées des quatre coins de la Romandie.

Après une remarquable production de l'Orchestre du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, placé sous la direction de Robert Faller, le président salue les invités :

MM. Urs Hochstrasser	délégué du Conseil fédéral
Jeanneret	conseiller d'Etat neuchâtelois
Zufferey	conseiller d'Etat valaisan
Sandoz	ancien président de la commune de La Chaux-de-Fonds
Broillet	représentant des autorités locales
Simonet, Hugli,	chefs de services des DIP
Christe, Cavin	romands
Sir Ronald Gould	président CMOPE
Steenbergen	président de la FIAI
Jean Daubard	secrétaire général du SNI
Rodenstein	représentant l'association allemande
Rosis et Roasim	délégués belges
Jones	représentant la NUT
les représentants de l'enseignement secondaire	
Pulfer, Willemin,	
Chabloz, Serex	membres d'honneur de la SPV
R. Michel	secrétaire général de la FIAI
S. Roller	directeur de l'IRDP

et de nombreux représentants de tous les milieux de l'enseignement.

Le président rappelle ensuite la mission de la SPR et le rôle des enseignants au sein de la société. Il définit brièvement dans quelle perspective le rapport a été conçu.

M. Urs Hochstrasser, représentant M. Tschudi, président de la Confédération, adresse une allocution aux congressistes dans laquelle il montre la part importante que la Confédération est appelée à prendre dans le domaine de l'éducation bien que celui-ci soit de la compétence des cantons. Le Conseil fédéral a créé récemment, au Département de l'intérieur, une Division de la science et de la recherche qui doit se pencher sur l'ensemble des problèmes que pose l'adaptation de notre système d'éducation aux exigences du moment. L'éducation permanente est l'un des problèmes majeurs et l'orateur se félicite de la collaboration entre les enseignants et les pouvoirs publics qui peut s'établir sur ce plan.

M. F. Jeanneret, conseiller d'Etat neuchâtelois, apporte le salut des autorités cantonales et celui des chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands. L'avenir de notre jeunesse, dit-il, dépend d'une collaboration étroite entre les autorités politiques et les associations professionnelles. Dans la mise en place de l'école romande, la SPR est reconnue comme l'interlocuteur valable sans lequel rien n'est possible. L'école la meilleure n'est pas seulement celle des moyens et des méthodes, c'est avant tout l'école du cœur, profondément enracinée dans la cité. Pour tous, le mot le plus important est celui de « responsabilité ».

Sir R. Gould s'exprime ensuite au nom des invités des associations étrangères. Il adresse des paroles fort aimables aux enseignants de Suisse et rappelle la part très importante que prennent, sur le plan international, nos collègues R. Michel et G. Willemin. Les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants du monde entier sont très importants et très semblables. Ce sont rarement des problèmes

économiques. Les moyens existent partout, mais avant tout des problèmes politiques que nous aurons à résoudre pour le développement et l'amélioration de l'enseignement.

Puis l'on passe au thème principal du congrès. Au nom du groupe des rapporteurs, c'est Marc Marelli qui définit les grandes lignes du rapport « Education permanente et promotionnelle ». Le travail a été basé en grande partie, sur l'ouvrage de J. Piaget intitulé « Psychologie et Pédagogie ».

Dans une certaine mesure, ce rapport peut paraître utopique mais une certaine dose d'utopie est indispensable lorsque l'on cherche à avoir une vue prospective de notre profession.

Le métier d'instituteur se dévalorise. Il faut absolument, pour l'avenir de l'école élémentaire, revaloriser considérablement la profession. A côté des conditions matérielles, l'éducation permanente peut être un agent de revalorisation très puissant.

En intermède, la classe de G. Bringolf nous offre une charmante et fraîche production en interprétant des chansons de Ch. Trenet et G. Bécaud.

Après une brève interruption de séance, le président ouvre la discussion générale au sujet du rapport. On aborde ensuite l'examen, article par article, des résolutions proposées. Quelques amendements, demandés par le comité central et acceptés par la commission du rapport, sont apportés aux textes.

Les cinq premiers articles sont adoptés à l'unanimité.

L'article 6 amendé suscite une discussion nourrie sur le problème de l'inspection. Dans un brillant exposé, M. Marelli définit le mode de relation souhaitée entre le maître et son inspecteur pour obtenir que, ensemble, ils travaillent à l'amélioration de l'école. L'article est ensuite adopté à l'unanimité.

Les articles suivants sont acceptés sans discussion.

A propos de l'article 9, on précise la distinction faite entre le recyclage, opération limitée dans le temps et pratiquement obligatoire, et l'éducation permanente qui dure toute la vie et tend à rester tout à fait individualisée.

Au vote final, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le rapport et les résolutions.

Discours de M. Jean JOHN, président de la SPR

Monsieur le représentant du Conseil fédéral,
Messieurs les conseillers d'Etat,
Messieurs les membres des autorités cantonales et communales,

Mesdames et Messieurs les membres d'honneur et invités,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les deux buts principaux de la SPR sont sans aucun doute de contribuer au développement et au progrès de la culture et de l'instruction et de travailler en collaboration avec les sociétés affiliées au perfectionnement de ses membres.

Il en existe un troisième, qui me paraît presque aussi important : encourager et faciliter la compréhension, la cohésion des membres.

Un congrès SPR mieux que toute autre manifestation me semble propre à servir ces objectifs.

C'est une des rares possibilités offertes aux enseignants de Romandie de se rencontrer librement pour confronter leurs points de vue, prendre conscience directement des divers courants d'idées qui parcourent nos cantons et tenter de renforcer cet esprit romand que les fondateurs de notre association ont su créer.

Il permet aussi de donner un retentissement considérable aux thèses souvent audacieuses que nous acceptons.

Les grandes idées cheminent toutes seules, dit-on, mais elles se répandent encore plus rapidement et plus largement si on leur donne l'éclairage voulu.

N'est-il pas permis de penser que nos propositions concernant la coordination scolaire, les moyens de combattre la pénurie d'enseignants, pour prendre des exemples récents, auraient reçu le même accueil, si elles n'avaient bénéficié de la publicité qu'offre un congrès ?

Le sujet dont nous avons à débattre aujourd'hui mérite lui aussi cette mise en évidence.

Au premier abord, le thème choisi peut paraître plus limité que les précédents. Dans le rapport « Vers une Ecole romande », nous avons tout



Jean John, président de la Société pédagogique romande.

d'abord tracé les grandes lignes des structures scolaires, nous avons également étudié de façon approfondie la formation des enseignants et les thèses votées à ce propos lors des congrès de 1962 et 1966 ont reçu l'appui convaincu des enseignants romands, tant primaires que secondaires.

Les études que nous avons entreprises jusqu'ici se sont bornées, en ce qui concerne les problèmes pédagogiques, à la période de scolarité.

Avec la formation continue, nous abordons un problème qui dépasse ce cadre. Au-delà de la formation de base de l'enseignant, nous débouchons sur le développement harmonieux du maître. Et alors se pose la redoutable question des finalités, ou mieux, de la finalité de toute éducation.

On admet de nos jours la nécessité d'une éducation permanente, allant du berceau à la tombe, mais on est loin d'être au clair encore sur les buts de cette éducation. Cet homme de demain que certains nous demandent de construire, quel doit-il être ? Il est trop facile de répondre par des épithètes : équilibré, responsable, disponible, imaginatif, etc., qui ne veulent après tout rien dire. Comme l'enfant doit être au centre de l'école, l'adulte doit être au centre de la société, celle-ci doit être à son service et non le contraire, pour assurer sa promotion individuelle. Ne devons-nous pas, et cela dans un proche avenir, nous préoccuper d'établir un projet de l'homme et de la société ? Les enseignants qui agissent en fonction d'un modèle culturel traditionnel les poussant à former des élèves à leur image, sont-ils bien placés pour collaborer à cette entreprise ? Je pose ces questions, mais je vous laisse le soin d'y répondre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout éducateur est par définition un optimiste et qu'il mettra tout en œuvre pour améliorer la condition humaine, pour tenter de trouver cet équilibre délicat entre les besoins fondamentaux de l'individu et les nécessités contraignantes de la société. Il croit délibérément à la perfectibilité de l'être humain, il sait aussi que le savoir, dans le sens large du terme, libère les hommes des aliénations qu'il subit. Rien d'étonnant donc qu'il estime indispensable de donner la priorité des priorités à l'éducation, qu'il désire pour lui-même une formation toujours plus poussée, sans cesse renouvelée, afin de tendre à cette amélioration, à cette perfection à laquelle il aspire.

C'est un moyen de s'en approcher que nous propose le rapport « Pour une éducation permanente et promotionnelle des enseignants ».

Il n'est dans mon propos d'en faire ici l'analyse, les auteurs, présents sur cette estrade, ont pour tâche de le présenter tout à l'heure. J'aimerais, cependant, relever un ou deux points qui me paraissent mériter un commentaire.

Après avoir lu le rapport, l'un des mots qui vient assez spontanément à l'esprit est utopie, surtout lorsqu'on pense à certaines solutions proposées. Ce terme se trouve d'ailleurs en toutes lettres dans le rapport, il était attendu, provoqué en quelque sorte, approuvé même, mais dans un sens positif.

Dans le sens, par exemple, que lui donne Edgar Pisani ou dans celui encore défini par Laurent Pauli, dans son texte « Quelques réflexions sur l'Education permanente et l'Education des adultes » dont je me permets de vous citer les lignes suivantes (M. L. Pauli parle de l'Allemagne) :

« L'auteur de ce rapport s'efforce, quant à lui, de présenter un projet d'éducation permanente en Allemagne, projet susceptible de servir de base à l'évolution, à la transformation de la situation actuelle. Il ne se borne donc plus seulement à affirmer l'importance d'un plan, d'une politique, il s'engage résolument dans une réflexion prospective, volontairement utopique. Réflexion et utopie, deux termes qui doivent retenir notre attention. Ils signifient tous deux qu'une prospective en matière d'éducation ne peut se contenter des seules approches et analyses scientifiques du milieu,

de l'économie, etc. ; éduquer en permanence, c'est agir, transformer, opérer des changements qualitatifs ; l'éducation permanente doit instaurer et permettre un renouvellement dont elle établit d'abord le projet, qu'elle s'efforce ensuite de réaliser. Au premier stade, elle est délibérément utopique, mais au second, elle s'efforce de modeler la réalité en fonction de l'utopie préalablement définie. » (fin de cit.)

Les rapporteurs, vous-mêmes, chers collègues, direz lors de la discussion si c'est bien dans cette optique que je partage personnellement, que vous admettez le programme que nous allons adopter en ce domaine, programme qui servira de base à la politique de la SPR dans les années à venir.

Un deuxième élément maintenant, la question du recyclage. J'aimerais que nous soyons bien au clair à ce propos. La SPR, pas plus que le rapport, ne rejettent cette forme d'acquisition complémentaire de nos connaissances. Et les enseignants seront naturellement toujours prêts à donner de leur temps et de leurs forces pour suivre des cours, des séminaires, lors de leurs vacances ou de leurs moments de loisirs. Sans cela, les associations auraient-elles eu l'idée de prévoir la création d'un centre de formation continue au Pâquier, près de Bulle. Cet instrument, c'est évident, servira avant tout à des cours de recyclage. Simplement, nous désirons aller plus loin ; nous sommes persuadés que seule une formation régulière, ininterrompue pourra nous amener à ce stade de développement harmonieux, source d'autonomie et de sécurité morale que nous voulons atteindre. L'enseignant a surtout besoin de temps, les rapporteurs l'ont souligné, ce temps ne peut plus guère être trouvé sans un aménagement de notre horaire de travail. De quelle façon ? Les auteurs proposent une solution séduisante. Elle n'est sans doute pas la seule, mais elle résoudrait déjà bien des problèmes.

Il me reste à remercier la commission du rapport pour le travail remarquable qu'elle nous a présenté, il s'agit-là d'une contribution exemplaire à la cause de l'enseignement qui est bien dans la tradition de la SPR. Il n'y a rien à retrancher aux thèses présentées et si nous sommes conscients que leur application pratique provoquera bien des discussions, nous sommes certains aussi que les enseignants vont s'engager individuellement et collectivement de manière intensive pour réaliser cette généreuse utopie. Les autorités devront faire preuve de beaucoup d'imagination et de courage politique pour nous suivre. Nous leur faisons confiance pour que le grave problème de la formation continue des enseignants soit réglé dans le sens des thèses que vous allez adopter dans un instant.

Je vous remercie de votre attention et je déclare le 32^e Congrès de la SPR solennellement ouvert.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Société pédagogique de la Suisse romande

EDUCATEUR

Conformément au mandat reçu du Comité central SPR en date du 29 juin 1968, à la suite du vote unanime de l'assemblée des délégués du 16 mars 1968, la commission de l'« Educateur » a tenu à Lausanne 6 séances, dont une d'une journée. Elle était composée de MM. Jaton Michel, président; Meuwly Gilbert, secrétaire; Erard Francis; Gillard Pierre; Guyot Willy; Hutin Raymond; Rochat Jean-Pierre.

Elle a en outre fait appel, à titre d'expert technique, à M. André Jobin, journaliste.

Activité

1. Désirant connaître l'avis des lecteurs de l'« Educateur », la commission a fait paraître un questionnaire dans le No 4 du 31 janvier 1969; l'analyse des 427 réponses reçues a été publiée le 21 mars 1969. Tendance générale: on voudrait un journal plus engagé, polémique, et d'une présentation plus moderne; dans le bulletin corporatif, par exemple, une information détaillée des problèmes à traiter devrait remplacer les communiqués publiés après que les décisions ont été prises; pour la partie pédagogique, on souhaite une information spécialisée de valeur.

2. Afin de rendre ses propositions plus concrètes, la commission a décidé de réaliser un numéro type de ce qu'elle pense devoir être le futur journal de la SPR. Ce « numéro zéro » sera adressé à tous les abonnés dans le courant de l'année 1970; la date de publication sera fonction de l'examen du présent rapport par les délégués SPR.

Constatations

Diffusion

Les structures de la SPR sont l'élément déterminant: un journal de tous les enseignants romands se légitimerait en cas de création d'une fédération des associations.

Il n'est d'autre part pas souhaitable de faire un journal pour le grand public. Rien n'empêchera que celui-ci (ou du moins une fraction de spécialistes des problèmes éducatifs) s'y intéresse dans une étape suivante, si le contenu est de haute qualité; mais le journal n'a pas à être conçu en fonction de cette catégorie de lecteurs.

La formule actuelle semble donc être justifiée: **il faut garder un journal destiné aux enseignants, qui soit à la fois un organe d'information, de formation et de combat.**

Parution et impression

La parution hebdomadaire est la formule adéquate: c'est elle qui permet le mieux le contact entre rédacteurs et lecteurs (ce souci de rendre le journal attachant est essentiel, il doit rester constant).

Format: la solution actuelle A4 papier couché est adoptée par de nombreuses revues. Le tirage en rotative, moins onéreux, n'est pas souhaitable: il doit se faire sur un papier de plus grand format et surtout de qualité très inférieure (admissible seulement pour un quotidien: importance de la présentation de notre journal).

Mise en pages: elle doit être revue, modernisée (typographie, titres). La première page doit frapper l'œil: emploi de la couleur, document photographique ou sommaire-choc.

Un nombre fixe de pages (par exemple 24 pour chaque numéro, exception faite pour d'éventuels numéros spéciaux) est un signe de netteté de la conception même du journal: la matière est condensée, il n'y a pas de place pour l'inutile.

Rédaction

La commission estime qu'une modernisation de la présentation n'a aucune valeur sans une refonte du contenu. Tout doit concourir à donner un visage nouveau à notre journal:

* Des rubriques importantes fixes et apparaissant toujours à la même place, chaque semaine ou en alternance. Elles tiennent le lecteur au courant de tout ce qui se fait dans le monde de l'éducation: réalisations, idées et méthodes nouvelles, moyens et techniques, comptes rendus d'expériences, documents d'actualité (suppression par contre de toute documentation destinée à la préparation des leçons, cela étant du ressort de la Guilde de documentation). Elles présentent l'opinion de diverses personnalités faisant autorité dans tous les domaines touchant à l'éducation: entretiens sur des problèmes actuels, prises de position.

Cette partie pédagogique comprend donc, en plus de l'éditorial, trois sections:

- opinions,
- expériences,
- documents.

* Une partie corporative où le correspondant de chaque canton dispose également d'une place précise; il devient un véritable rédacteur, seul engagé par ses articles.

* Une partie annexe visant un triple but:

- Information rapide: conférences, expositions, congrès, bibliographie (avec notes critiques), extraits d'articles ou d'ouvrages.
- Dialogue avec le lecteur (courrier, tribune libre).
- « Aération » du journal: il s'agit ici de penser au délassement du lecteur (nouvelles, pensées et mots amusants, jeux et concours relevés).

L'intention peut donc être: **faire de l'« Educateur » un journal sérieux, racé, en même temps que vivant, attachant.**

Cependant la commission constate que l'organisation actuelle de la rédaction ne permet aucune amélioration sensible:

— Les rédacteurs manquent de temps et n'ont pas la possibilité de contrôler de près la mise en pages. D'autre part, le partage de la tâche entre deux rédacteurs ne rend pas réalisable le retour à un bulletin hebdomadaire contenant les deux parties pédagogique et corporative (souhait exprimé par les comités, qui regrettent que leur information ne puisse être publiée assez rapidement).

— Les crédits sont trop limités pour obtenir des articles émanant de personnalités compétentes.

— Les correspondants cantonaux fonctionnent essentiellement comme intermédiaires des comités.

Solution proposée

Rédacteur

Engagement à plein temps d'un professionnel du journalisme. Ce rédacteur est le véritable « fabricant » de notre hebdomadaire, il doit pouvoir concevoir chaque numéro dans son ensemble, donner un visage à son journal.

Equipe de rédaction

Le rédacteur s'entoure d'une équipe de collaborateurs permanents, qui animent les rubriques fixes.

Correspondants cantonaux (et correspondant SPR)

Chacun devient le rédacteur responsable de sa page et est rétribué comme tel. Il serait souhaitable que ces correspon-

dants soient préparés à leur tâche (information sur les problèmes de mise en pages, d'impression, etc.).

Commission de rédaction

Elle définit avec le rédacteur principal la ligne du journal, est chargée de la prospective à long terme (choix de nouvelles rubriques par exemple). C'est l'élément modérateur du journal.

Budget

Possibilités financières : l'entrée des associations fribourgeoise et valaisanne fournira un supplément de recettes estimé à Fr. 12 000.—.

Dépenses supplémentaires :

Rédacteur	Fr. 30 000.—
Collaborateurs	Fr. 30 000.—
Frais d'impression	Fr. 85 000.—
Total	Fr. 145 000.—

A déduire :

Coût du journal actuel	Fr. 93 000.—
Total	Fr. 52 000.—

Il faut donc prévoir une augmentation maximum du prix de l'abonnement annuel de **Fr. 8.— par membre** (excédent de dépenses à couvrir : Fr. 40 000.—).

**

A défaut de cette formule, à laquelle notre commission s'est ralliée à l'unanimité, il resterait deux possibilités (étudiées et rejetées par la commission) :

Solution intermédiaire

Engagement à temps partiel d'un metteur en pages (graphiste par exemple, qui sera nécessairement domicilié à proximité de l'imprimerie).

Ainsi, les deux rédacteurs de la formule actuelle sont d'une part totalement déchargés de ce souci de la mise en pages, et d'autre part se partagent la responsabilité de la partie pédagogique uniquement (rubriques « documents » et « opinions » pour l'un, « expériences » pour l'autre).

Les correspondants cantonaux et le correspondant SPR deviennent alors de véritables collaborateurs du journal,

chargés de la partie corporative ; ils assurent une quantité fixe d'information hebdomadaire, dont le volume reste à définir.

Inconvénient de cette solution : manque d'unité du journal, dû à l'absence d'un responsable unique.

Budget

Metteur en pages	Fr. 6 000.—
Correspondants cantonaux et SPR	Fr. 14 000.—
Rédacteurs et collaborateurs partie pédagogique	Fr. 20 000.—

Augmentation maximum du prix de l'abonnement annuel : **Fr. 4.— par membre** (excédent de dépenses à couvrir : Fr. 20 000.—).

Remarque : la prise en charge des indemnités versées aux correspondants cantonaux par les associations permettrait de réduire considérablement cette augmentation.

Solution minimum

Maintien de la formule actuelle, considérant qu'aucune transformation réelle ne peut être projetée.

Par contre, les Fr. 12 000.— de recettes supplémentaires permettraient l'engagement éventuel d'un troisième rédacteur et une meilleure rétribution des collaborateurs occasionnels.

Février 1970.

Société pédagogique de la Suisse romande :
le Comité central.

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport
et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Fourniture directe aux autorités,
sociétés et particuliers



RESTAURANT DU RAISIN VILLENEUVE

Terrasse - Parc - Jardin ombragé
Sa grande salle au 1^{er} étage
Ses spécialités de poissons
Téléphone 60 10 15

Famille Ammeter

Téléphérique du col de la Gemmi Sporthotel Wildstrubel 2322 mètres

Tél. (027) 6 42 01

L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Tous les dortoirs avec matelas mousse et chauffage électrique. Nouvelles installations sanitaires. Vu les importantes masses de neige, nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée **seulement** du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pied à Kandersteg le grand matin, étant donné que la neige porte, empêchant ainsi l'enfoncement.

Prospectus avec prix à disposition.
Léon de Villa, propr.

Rééducation psychomotrice

Marianne Blanc

Reçoit des enfants instables, inhibés
débiles moteurs
Enfants IMC, débiles mentaux, etc.

Avenue des Alpes 22
Tél. 61 28 37

MONTREUX

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 14, rue du Simplon, 1337 Vallorbe.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Assemblée extraordinaire

Montreux, salle du Pavillon, samedi 7 février 1970. Le président de l'assemblée, A.-L. Rossier, ouvre la séance à 14 h. 40. Il prie l'assemblée d'excuser l'absence de M. Calvin, chef de service de l'enseignement primaire, et présente l'ordre du jour, qui prévoit deux objets :

1. Fixation des cotisations.
2. Adoption des nouveaux statuts.

L'ordre du jour est adopté.

1. Fixation des cotisations

André Rochat, secrétaire de la SPV, informe l'assemblée que le budget de 1970 est identique à celui de 1969. Il propose que la cotisation 1970 soit maintenue à Fr. 60.— (plus Fr. 3.— de cotisation locale dans les sections où le secrétariat central encaisse la cotisation locale). Selon le résultat des délibérations de ce jour, un budget complémentaire sera présenté au congrès de mai avec une plus-value éventuelle de la cotisation annuelle. La proposition du CC est acceptée à l'unanimité.

2. Adoption des nouveaux statuts

Le président du CC, Besençon, présente le nouveau projet. Considérant le rôle que doit jouer la SPV, on se trouve en présence de deux options possibles :

- a) représenter une force d'impact vis-à-vis de ses interlocuteurs ;
- b) constituer une façon de fédération ou d'amicale, qui aurait moins de poids en face d'interlocuteurs éventuels.

La première option, qui garantit une plus grande efficacité dans la défense corporative, est appuyée par le CC, comme correspondant mieux aux vœux de l'assemblée.

Les objets renvoyés seront remis à des commissions. Rossier excuse Martinet, représentant la section de Rolle. Il annonce à l'assemblée que Martinet a retiré sa proposition concernant le vote des statuts. Le président de la section de Rolle désire que la procédure à suivre concernant les objets renvoyés soit celle indiquée par le président du CC.

Rossier propose que chaque chapitre soit mis en discussion en bloc. Si la discussion n'est pas demandée sur l'un ou l'autre des articles du chapitre en question, l'assemblée votera sur l'ensemble du chapitre. Le président met en discussion le premier objet : entrée en matière.

Schertenleib (Prilly) s'oppose à l'entrée en matière pour les raisons suivantes :

- a) Certains termes sont équivoques. La discussion sur les questions de rédaction risque d'être interminable.
- b) Sur le plan juridique, Schertenleib décèle la contradiction.
- c) Il s'inquiète de la tendance trop centralisatrice et autoritaire du projet, ainsi que de son manque de souplesse.
- d) Il estime que les membres de la SPV ont reçu le projet trop tard.
- e) Il regrette que ce projet n'ait pas été présenté en détail à l'assemblée des délégués.

En conséquence, il demande à l'assemblée de ne pas entrer en matière.

Reichenbach (Corcelles-le-Jorat) trouve le lieu et la date de cette assemblée mal choisis. Il pense qu'une assemblée ne réunissant que 300 participants environ ne peut prendre de

décision valable. Il suggère que l'on ajourne les décisions, mais que la discussion ait lieu.

Champrenaud, au nom de la section d'Orbe, propose que l'on renvoie pour étude ce qui, dans le projet, concerne le CC, le comité directeur et les associations communales, et qu'on ne discute que des sujets touchant aux autres chapitres.

Perraud estime que, juridiquement, on ne peut pas adopter qu'une partie des articles.

Besençon explique que le juriste consulté a fourni un rapport complet. Les sections ont été éclairées sur les raisons pour lesquelles les délais ont été extrêmement courts. Enfin, un projet ayant été présenté au congrès 1969, on ne peut parler d'une surprise de la part des membres de l'assemblée.

Jaccard, rapporteur, souligne le fait que la commission qui a préparé le projet était liée par les décisions prises en 1969, décisions qui prévoyaient la division entre Comité central et comité directeur. Il lui paraît donc impossible de ne discuter que d'une partie du projet.

P. Rochat (Juriens) demande la lecture du passage du procès-verbal traitant de ces questions, ce qui est fait.

Rossier fait remarquer que le rapport sur la réforme des statuts a été adopté.

Petit voudrait que la discussion ait lieu, et que l'on vote à la rigueur le renvoi de certains articles.

Besençon rappelle que le congrès 1969 a accepté le rapport Buxcel, rapport qui était une base d'étude.

Rossier demande à Schertenleib s'il maintient sa proposition visant à ne pas entrer en matière.

Schertenleib la maintient, mais ne s'oppose pas à la discussion de certains points.

Liard aussi s'oppose à l'entrée en matière. Il propose le renvoi de la discussion, tant qu'une commission d'étude n'aura pas revu le projet, proposé des amendements, la suppression ou l'adjonction de certains articles.

Le président de l'assemblée met aux voix la proposition Schertenleib, demandant de ne pas entrer en matière sur la question de l'adoption et de la discussion des nouveaux statuts.

La proposition Schertenleib est acceptée à une évidente majorité. Le CC demande une suspension de séance.

A la reprise, Besençon fait remarquer à Liard qu'une commission d'étude s'était réunie. Il fait part à l'assemblée de la démission, avec effet immédiat, de trois membres du CC qui, bien qu'arrivés au terme de leur mandat, avaient accepté de rester en fonction jusqu'en mai. Il s'agit de Mme Paillard et de MM. Besençon et Gillard.

Le président, constatant que la majorité de l'assemblée a refusé l'entrée en matière sur la discussion et l'adoption des statuts, lève la séance à 15 h. 30, non sans que Petit ait demandé en vain la reprise de la discussion.

Le président :
A. Rossier

Le secrétaire :
Jean Schwendi

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Introduite par un intéressant exposé de MM. Germond et Joost sur leur voyage en Afrique occidentale, la dernière séance s'est déroulée le 27 mai.

Afin de trouver de nouveaux donneurs de sang, la commission a préparé des projets de leçons sur le sang qui seront prochainement à disposition du corps enseignant.

Pour la commission, la secrétaire : M. B.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Statut des maîtres principaux

La DEP a pris connaissance avec grand intérêt du rapport présenté par la commission SPG présidée par M. Marguet. Une commission d'inspecteurs présidée par M. G. Deshusses a étudié ce rapport, puis exposé ses conclusions devant la conférence des inspecteurs. Ensuite, la DEP a pris position à ce sujet, en tenant compte du préavis de la conférence primaire. Ces conclusions sont les suivantes :

2.1. La fonction de maître principal est maintenue. Elle est considérée en effet comme indispensable à la bonne marche de l'école.

L'instituteur nommé maître principal est l'objet d'une promotion, due à sa compétence, à ses qualités personnelles, à ses aptitudes.

2.2. La fonction est d'ordre essentiellement administratif. Le maître principal n'a pas de compétence dans le domaine pédagogique, qui est du ressort de l'inspecteur. Toute évolution de la fonction, conçue dans un sens pédagogique, est donc rejetée par la DEP.

Le maître principal sert de trait d'union entre l'inspecteur et le corps enseignant. Il est responsable de la discipline interne du bâtiment.

2.3. Il est avant tout un instituteur titulaire d'une classe. Sa charge de maître principal est donc accomplie en plus de son travail scolaire normal. Il est rétribué pour cela.

2.4. Les normes de cette rétribution seront revues dans le cadre de la réévaluation des traitements du corps enseignant. La DEP reconnaît toutefois qu'il doit y avoir amélioration de la rétribution.

2.5. La DEP reconnaît la nécessité d'apporter une aide aux maîtres principaux, particulièrement à la rentrée des classes et en fin d'année scolaire. Elle n'a pas retenu l'idée d'une décharge permanente, sous forme de l'intervention de maîtres de disciplines spéciales, car une telle mesure irait à l'encontre du principe : le maître est un généraliste. D'autre part, il faut reconnaître qu'il y a paradoxe entre cette demande de décharge et le fait que bon nombre de maîtres principaux dirigent des activités parascolaires. Le problème du cumul des deux charges (principalat et responsabilité d'activités parascolaires) se pose. Il ne faudrait pas qu'ainsi le salaire d'un instituteur rejoigne celui d'un inspecteur d'écoles. Enfin, une décharge permanente aurait une conséquence sur le montant de l'indemnité de principalat.

D'autre part, considérant que les charges du principalat de très grandes écoles sont réellement lourdes, la DEP estime qu'elles devraient être réparties entre plusieurs personnes, pour autant que la configuration du bâtiment et l'organisation générale de l'école le permettent.

2.6. Le cahier des charges des maîtres principaux sera actualisé en même temps que le règlement de l'enseignement primaire.

2.7. Relations avec l'économat : Le système actuel de distribution des fournitures scolaires est une des causes principales de la surcharge de travail des maîtres principaux. La DEP se déclare prête à reprendre le problème avec la SPG et l'économat, mais elle signale d'ores et déjà que la formule adoptée semble irréversible. D'ailleurs, quand le changement dans la distribution des fournitures est intervenu, l'ensemble des maîtres principaux a été consulté et a admis les propositions de l'économat.

2.8. Cahier des charges. Un maître principal est nommé à partir de trois classes (la SPG avait demandé deux classes,

l'ancien cahier des charges prévoyait quatre classes). Le poste de maître principal est en principe mis au concours.

Toutes les modifications de détails ou de rédaction du cahier des charges sont acceptées par la DEP.

2.9. Réponse de la DEP aux propositions de la SPG

a) **Principalat à partir de trois classes** et non deux (voir 2.8.).

b) Dans la mesure du possible classes moins chargées.

c) **Le bureau** de l'inspecteur est aussi celui du maître principal. Mais le comité insiste pour que, dans les nouveaux bâtiments, le maître principal dispose d'un local personnel, attenant à sa classe.

d) **Allègement du travail lors de la rentrée**

Les élèves des maîtres principaux (à partir de cinq classes) n'entrent en classe que le mardi à 9 heures.

A titre d'essai un candidat pourra être mis sur demande à disposition du maître principal le vendredi et le samedi qui précèdent la rentrée.

Candidats à disposition lors de la rentrée :

— de 3 à 5 classes : 1 candidat pendant trois jours ;

— de 6 à 9 classes : 1 candidat pendant une à deux semaines ;

— à partir de 10 classes : 2 candidats pendant une ou deux semaines.

e) **Inscriptions à l'école infantine** : la maîtresse principale est déchargée de sa classe le vendredi toute la journée et le samedi matin. Prolongation possible sur demande de l'inspectrice.

f) **Fin d'année** : les maîtres principaux pourront, sur demande, disposer d'un candidat.

g) **Décharge du maître principal** quelques heures par semaine par un maître de discipline spéciale : la DEP refuse cette proposition.

La DEP refuse également de voir les maîtres principaux associés à l'étude des questions pédagogiques.

2.10. Aspect financier. Ce point sera repris dans le cadre du problème général des traitements.

Marguet et Grob remercient alors la DEP pour ses propositions d'allègement, mais ils expriment le regret qu'elle n'ait pas mieux envisagé la revalorisation morale de la fonction de maître principal. Pourquoi vouloir cantonner le maître principal à un rôle administratif : il peut et doit être un animateur dans son bâtiment.

M. Christe rappelle que l'animation pédagogique est avant tout l'affaire de l'inspecteur. Que des maîtres jouent dans leur école un rôle moteur dans ce domaine, elle l'admet parfaitement. Elle souhaite même que, souvent, le maître principal soit ce moteur, mais elle ne désire pas, pour des raisons de compétence, fixer cette obligation dans le cahier des charges du maître principal.

Ces précisions reçues, la SPG donne son accord sur les modalités d'allègement retenues par la DEP. Il est admis que la question des allègements pourra être reprise ultérieurement si les mesures prévues ne donnent pas satisfaction.

ORGANISATION ROMANDE DE JEUNESSE

cherche une ou deux personnes qui se chargeraient à titre d'activité secondaire d'acquisition de publicité pour son journal. Possibilité d'un gain accessoire intéressant pour personne active. Cette fonction conviendrait particulièrement à enseignant intéressé par les problèmes de formation professionnelle. Ecrire sous chiffre 6323 à l'EDUCATEUR.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Colloque

Les titulaires de classes terminales du canton avaient été conviés par le DIP à une rencontre avec les responsables de l'enseignement primaire et préprofessionnel.

La participation, quoique volontaire, a été excellente. C'est ainsi qu'aux Verrières se sont retrouvés la presque totalité des maîtres et maîtresses concernés par les multiples problèmes que posent l'existence, l'organisation et les buts des classes destinées aux élèves ayant subi plusieurs échecs en cours de scolarité.

Certes, au terme de la loi, ces classes n'existent pas. Pourtant, leur présence, leur politique, leur avenir conditionnent et sont conditionnés par les carrières futures et prévisibles des enfants qui les fréquentent.

Cette confrontation entre les « techniciens » du système et les praticiens était conduite par M. R. Hugli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel. Débat ouvert, cordial, dominé par le souci d'objectivité et d'efficacité. Il n'était certes pas possible, en deux heures, de faire le tour du problème et de définir des options. Ce n'était du reste pas le but de cette rencontre.

De la discussion, plusieurs points importants ont émergé, et pourront servir de base à des études futures.

Tout d'abord, la présence même et la multiplication nécessaire de classes de ce type indique clairement que la notion de promotion et de non-promotion est à revoir sérieusement. C'est, en effet, au niveau des degrés inférieurs et moyens qu'il convient d'examiner très à fond les raisons, les avantages et les inconvénients d'un échec scolaire.

Les classes terminales ne sauraient être assimilées sans autre aux classes régulières de la section préprofessionnelle. Elles nécessitent un rythme de travail différent, du matériel de rattrapage, un éventail de moyens qui, aujourd'hui, font encore défaut sur le plan officiel. Il existe, à la Guilde de documentation de la SPR, entre autres, du matériel, des fiches permettant d'individualiser le travail et de combler les lacunes diverses dont sont victimes les élèves. Malheureusement, ces moyens, le maître, dans la plupart des cas, doit se les procurer à ses frais.

Enfin, le régime, les exigences des apprentissages sont encore mal connus, et surtout mal adaptés à l'école d'aujourd'hui. La finalité du travail des maîtres de classes terminales se situe dans l'éventail des possibilités offertes à leurs élèves. Il est important que cet éventail reste le plus large possible, mais également que les exigences spécifiques à l'apprentissage de tel ou tel métier soient mieux définies, car le travail de maître, l'orientation générale de l'activité de la classe ou des groupes d'élèves y sont subordonnés.

Force nous est de laisser de côté pour l'instant les problèmes de la discipline, rendue difficile par la présence dans ces classes d'éléments perturbateurs, caractériels ou traumatisés par un « déclassement », et des cascades qui font aboutir en terminale les élèves ayant essuyé des revers dans les autres sections de l'enseignement secondaire.

M. Castella, inspecteur de l'enseignement spécialisé, présente en quelques mots les techniques d'enseignement ARERAM et RAMAIN, susceptibles d'amener un élément supplémentaire d'intégration des élèves retardés ou déficients à la vie professionnelle. Ces techniques ne seront nullement imposées, mais pourront être introduites dans les classes terminales et de développement.

Journée fructueuse donc, même si les problèmes n'ont été qu'évoqués. Ce pourrait être le départ donné à un travail en commun plus approfondi.

Et puisque le DIP souhaite que les titulaires de ces classes puissent travailler dans la joie et l'enthousiasme, nous nous empressons d'ajouter une opinion qui n'a pas été émise lors du colloque, faute de temps sans doute, à savoir que là, plus que partout ailleurs, la libre initiative du maître, son esprit d'opportunisme (dans le bon sens du terme) doit pouvoir se manifester. Un but commun, certes, des aspirations qui sont celles de tout pédagogue à l'épanouissement des enfants, mais une libre disposition des moyens et des méthodes ; un programme, certes, à condition qu'il ne fixe que des minima indispensables. La conscience professionnelle et le sens de l'équilibre du corps enseignant sont à même d'assurer cette dynamique de l'enseignement dont ont besoin nos jeunes avant d'être lancés dans la vie pratique.

GB.

Dans les sections

Il arrive parfois que certains événements marquants, intéressant l'ensemble des collègues du canton, se déroulent dans l'une ou l'autre des sections. Le bulletinier cantonal ne peut être au courant de tout. C'est pourquoi il est heureux de pouvoir faire connaître, grâce aux bons soins de collègues informés, les préoccupations, les joies, l'activité des groupements SPN.

Nous remercions ces collaborateurs occasionnels, et souhaitons que cette pratique se généralise.

GB.

La section du Val-de-Ruz demande le rattachement immédiat de la SPR à l'Union syndicale suisse

La section du Val-de-Ruz de la Société pédagogique neuchâteloise a tenu son assemblée générale de district à Chézard, le 26 mai dernier, sous la présidence de M. Claude Scheurer, instituteur aux Hauts-Geneveys.

Après avoir évoqué les difficultés qu'ont rencontrées les organisateurs du 32^e congrès de la Société pédagogique romande, l'assemblée a étudié en première lecture le problème de l'intégration de la section pré-professionnelle aux sections secondaires. Elle a ensuite longuement discuté du projet de réformes des structures de la SPR. A l'unanimité elle a demandé que la Société pédagogique romande soit rattachée dans l'immédiat à l'Union syndicale suisse, seule organisation de masse capable de défendre les intérêts des membres du corps enseignant.

A. S.

A l'école primaire de la Maladière à Neuchâtel Quarante ans d'enseignement

Entouré de ses élèves, de ses collègues, M. Paul von Allmen, enfant du chef-lieu, vient d'être fêté pour ses

restaurant self-service la Rochelle	Grands Magasins EPIS D'OR rue du Rhône / pl. Fusterie r. Confédération (Ascenseurs directs) 6^e étage — pl. Fusterie
---	---

40 ans d'enseignement. MM. Evard, directeur, Duckert, inspecteur, Landry, maître principal, ses élèves par leurs chants et leur compliment, ont félicité M. von Allmen non seulement de sa fidélité mais surtout de son exigeante conscience professionnelle et de son enthousiasme.

Après un séjour en Turquie et quelques années de remplacements, M. von Allmen a été nommé à Neuchâtel. Deux ans plus tard, il prenait, en compagnie de sa femme, la direction des colonies de vacances — alors permanentes — de Bellevue sur Bevaix. Durant une dizaine d'années, ce couple d'enseignants a accueilli avec un dévouement vrai, les écoliers les plus déshérités et les plus menacés dans leur santé physique et morale.

En 1942, M. von Allmen reprend la direction d'une classe du degré moyen puis consacre de nombreuses années aux grands élèves des classes de fin de scolarité. Durant les dernières années de sa carrière, il renouvelle au contact d'élèves de 9 à 11 ans son enthousiasme pour la carrière pédagogique.

Pionnier de l'enseignement du civisme à l'école — dont il reste l'un des animateurs — et de l'enseignement anti-alcoolique, relevons enfin en cette veille du congrès de la SPR que P. von Allmen a été l'un des organisateurs d'un précédent congrès de la SPR tenu à Neuchâtel en 1954.

Départs à l'Ecole normale

Dans le cadre de la Ferme Robert, au cours de la semaine de « Connaissance du pays », les étudiants, les maîtres, les professeurs de l'Ecole normale ont pris congé de M^{lle} Lilly Vuille.

Le directeur de l'EN, M. Zaugg, souligne combien 30 années vécues au service de cette école le furent sous le signe de l'humour.

M^{lle} Vuille est la dernière représentante de l'ancienne EN de Neuchâtel au sein de l'EN nouvelle formule (1949). Elle a enseigné sous la direction de MM. F. Béguin, L. Pauli et J.-M. Zaugg, consacrant sa vie entière à ses élèves et à ses stagiaires.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, sa section neuchâteloise — aujourd'hui « Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique » — ont souvent fait appel à M^{lle} Vuille pour diriger les cours d'« Ecole active » où sa maîtrise était admirée.

Pour la première fois depuis trente ans, M^{lle} Vuille enseigne en l'absence des stagiaires et conduit sa dernière volée.

Souhaitons qu'un jour la SPN exprimera à M^{lle} Vuille d'une manière tangible la reconnaissance du Corps enseignant neuchâtelois.

Au cours de cette même rencontre, il a été pris congé de M. André Ramseyer, maître de méthodologie du dessin. Ancien élève de l'EN de La Chaux-de-Fonds et de l'Ecole des Beaux-Arts de cette même ville, A. Ramseyer a enseigné dès 1949 à l'EN, initiant les étudiants à l'art et aux techniques du dessin. Merci à ce sculpteur et peintre, probe artisan et artiste de renom, de sa collaboration efficace à la formation artistique des enseignants neuchâtelois.

La Chaux-de-Fonds

† A la mémoire de Paul Comte

A la rentrée de Pentecôte, nous apprenions la mort de notre collègue Paul Comte, âgé de 57 ans.

Notre ami nous a quitté discrètement, alors que nous profitons d'un week-end prolongé. Et discrètement, l'enterrement fut célébré à Broc en terre gruérienne.

Depuis deux ans, Paul Comte avait dû renoncer à son enseignement. Sa lutte contre un mal dévorant fut doublement courageuse. Physiquement, il résistait à la maladie, et moralement, il essayait d'accepter de ne plus tenir sa classe. Il était cependant encore capable de sortir un peu et de marcher. Il apparaissait avec toujours plus de discrétion à nos rencontres, et à la mesure de ses forces, il participait à des travaux de recherches pédagogiques dont le Département voulut bien le charger. Deux années de lutte durant lesquelles il se sentait utile à sa vocation ; le drame d'une retraite qu'un homme lucide et généreux ne peut accepter sans aide. Mais notre ami Paul avait trop d'humilité et de sensibilité pour attirer l'attention, et son épouse a alors vécu et partagé cette lutte avec un soin qui forçait notre admiration.

Après des études à l'Ecole normale d'Hauterive, Paul Comte ne put rester longtemps au service du canton. Son envergure, son sens inné de la liberté l'empêchait d'entrer dans la fonction de l'instituteur fribourgeois de l'époque. Il quitta l'enseignement, ne craignant pas d'accomplir des besognes modestes. Ces expériences firent de lui un combattant pour la justice, un procureur fougueux contre une société qui profitait des faiblesses des humbles, des petits, des déshérités. Bientôt, il s'établit en France pour se mettre au service des enfants infirmes et inadaptés. Enfin, il fut nommé instituteur à La Chaux-de-Fonds. On eut tôt fait de juger la valeur de l'enseignant. On lui confia des classes difficiles qui ne le décourageaient jamais. Il pouvait se donner à ses élèves, dilater son talent. « On me fiche la paix », disait-il. Il pouvait donner beaucoup, mais librement.

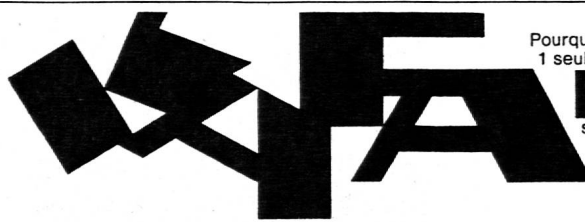
Paul Comte était le collègue modèle. Membre du comité de section, il était présent à toutes nos assemblées, où il se manifestait toujours par la finesse de son esprit et sa brillante intelligence. Ses réparties étaient légendaires : son humour encourageait les jeunes collègues et cachait une admirable sagesse. Son style était réputé. Son goût et ses connaissances artistiques le rattachèrent à des personnalités marquantes, son humanité noua des amitiés avec les plus humbles, au gré des rencontres, toujours prompt à tutoyer, par tendresse humaine, montrant qu'il était un humaniste sans mépris.

Des volées d'enfants gardent de ce maître brillant l'empreinte d'une personnalité. Une génération de collègues restera marquée par la mort de leur ami.

M^{me} Paul Comte, titulaire de la première classe d'adaptation pour enfants étrangers, poursuit son enseignement en nous rappelant l'exemple de son mari.

Puisse-t-elle trouver dans ces quelques lignes un soutien à son courage et l'expression de notre amicale sympathie.

M. Gogniat.



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFA

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

jura bernois

Finales jurassiennes de « L'écolier romand le plus rapide »

Cette manifestation sportive, qui a mis aux prises les meilleurs « sprinters » de nos écoles jurassiennes, s'est déroulée samedi 13 juin à Porrentruy, dans le cadre des Championnats jurassiens d'athlétisme. Quarante-six garçons et trente-quatre filles se sont présentés aux ordres des organisateurs, MM. Joliat et Frossard, maîtres de gymnastique.

Cette finale jurassienne de l'« Ecolier romand le plus rapide » a obtenu plein succès. Notons que sur les seize écoliers sélectionnés pour la grande finale romande d'Yverdon, neuf sont domiciliés à St-Imier.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

Filles (60 m.) 1958 : 1. Bossert Brigitte, St-Imier, 9'' ; 2. Erard Claudine, St-Imier, 9'' 1. 1957 : 1. Kunz Françoise, St-Imier, 8'' 9 ; 2. Donzé Martine, St-Imier, 9''. 1956 : 1. Rohrer Blumette, Tramelan, 8'' 8 ; 2. Hayoz Micheline, St-Imier, 9'' 2. 1955 : 1. Froté Myriam, Miécourt, 8'' 8 ; 2. Erard Huguette, St-Imier, 8'' 8.

Garçons (80 m.) 1958 : 1. Chételat Bernard, Porrentruy, 11'' 5 ; 2. Wuthrich Jean-Willy, St-Imier, 11'' 6. 1957 : 1. Fuchs André, Bienne, 10'' 4 ; 2. Mathez Raymond, St-Imier, 11'' 1. 1956 : 1. Girard Robert, Cornol, 10'' 2 ; 2. Joray Eric, Courtedoux, 10'' 3. 1955 : 1. Cantoni Aldo, St-Imier, 10'' 3 ; 2. Jeanneret Michel, Bienne, 10'' 3.

Pour un enseignement renouvelé de l'écriture

*A l'époque des ordinateurs,
l'écriture manuscrite
sera-t-elle supplantée
par la dactylographie ?*

Contrairement à ce que de beaux esprits ont pu prétendre, l'écriture n'est pas la science des ânes. Nous partagerions plutôt l'avis des psychologues, qui déclarent que l'écriture illisible est une véritable infirmité.

Certes, nous ne sommes plus au temps où une belle écriture était un signe d'instruction. On aurait tort, cependant, de conclure hâtivement qu'il faille attacher moins d'importance qu'autrefois à l'écriture manuscrite, — encore qu'elle soit, en maints domaines, supplantée par la dactylographie.

Les inspecteurs scolaires qui, par leurs fonctions, ont des contacts réguliers avec des classes très diverses — et ces remarques ne valent pas seulement pour la Suisse — sont formels : ils affirment qu'en général les maîtres qui exigent une belle écriture et des cahiers soignés obtiennent de meilleurs résultats (dans toutes les activités scolaires) que leurs collègues qui tolèrent une écriture relâchée et qui attachent peu d'importance à la tenue des cahiers.

En attendant... l'écriture romande !

Conscients des graves lacunes constatées dans les écoles normales même, les responsables de la pédagogie jurassienne avaient prié la Commission des moyens d'enseignement de mettre à la disposition du corps enseignant jurassien une méthode d'écriture à la fois simple et adaptée aux exigences actuelles.

Ce travail avait été confié à M. Maurice Lapaire, artiste peintre et professeur d'écriture à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy. Il s'était entouré, en l'occurrence, de collaborateurs qualifiés et riches d'une longue expérience pédagogique.

Quelle écriture choisir ? A dire vrai, l'auteur comme les membres de la sous-commission ad hoc avaient longue-

ment examiné le problème et refait maint tracé de lettres. Se fondant sur les recherches les plus récentes et sur les recommandations du Bureau international de l'Education, à Genève, ils avaient adopté « une anglaise simplifiée, sans pleins ni déliés ».

Un livret méthodologique, conforme en tous points aux directives du nouveau plan d'études, aurait dû paraître ce mois-ci. Or, le fruit de trois ans de recherches a été pratiquement annihilé, la veille précisément du jour où le manuscrit devait être confié à l'imprimeur...

En effet, les délégués jurassiens à la CIRCE ont instamment prié la Commission des moyens d'enseignement de surseoir à toute publication jusqu'en 1972. Notre anglaise simplifiée, qu'on avait voulu élégante et « parfaitement adaptée au goût de notre époque »¹, n'a pas été du goût des... spécialistes qui ont tracé les premières ébauches de l'écriture romande.

Au risque d'être traité de parfait bétien, nous userons d'un euphémisme en qualifiant de « surprenants » les premiers modèles de l'écriture qu'on nous prépare pour 1972. A coup sûr, l'écriture n'a pas fini de faire parler d'elle en pays romand. M. Dottrens pourra sourire, ce sera bien son tour !

Oui à l'harmonisation — Non à l'unification

Personnellement, nous nous posons des questions :

— Jusqu'où iront les concessions du Jura en matière de coordination romande ?

— Les autres cantons seront-ils aussi dociles que le Jura ?

Si nous considérons quelques refus catégoriques sur le plan de l'édition commune (voir « Chants de mon pays » et « Wir sprechen deutsch », édition P), nous restons songeurs. Mais si tous font preuve de la même abnégation que les Jurassiens, nous conserverons notre optimisme d'antan. Partisan résolu de l'Ecole romande — tous nos articles sur la question le prouvent — nous pensons encore qu'elle vaut des sacrifices. Mais, avec la majorité de nos collègues, nous répétons :

Oui à l'harmonisation — Non à l'unification

« Si la nécessité d'unifier, dans une certaine mesure, les structures scolaires suisses, et romandes d'abord, n'est plus contestée par personne, l'unanimité est loin d'être acquise sur les moyens d'y parvenir et sur l'ordre de priorité ». Telle est l'opinion du président de la Société pédagogique romande, qui constate en outre dans son rapport annuel² :

Un certain malaise se fait jour dans les milieux d'enseignants à ce propos. Il provient tout d'abord du fait que les autorités, qui ne s'étaient jusqu'en 1966 que timidement engagées dans cette voie, ont depuis mis les bouchées doubles, créant de nombreux organismes officiels tels que la CIRCE (Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement), l'IRDP (Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques) et de nouveaux postes à plein temps. De sorte qu'après l'irritation engendrée par des lenteurs que beaucoup trouvaient injustifiées, on exprime aujourd'hui de sérieuses craintes face à ce que d'aucuns appellent un emballement. (...) Cette école moderne se fera avec notre accord ou ne se fera pas. Une chose est de promulguer des directives, une autre est de les appliquer. Pour passer véritablement le seuil des classes, toute réforme doit d'abord emporter l'adhésion enthousiaste du corps enseignant.

¹ Cf. Plan d'études, page 107.

² L'« Educateur », 10 avril 1970.

Le dilemme

Bien que la Commission jurassienne des moyens d'enseignement se soit résignée à reléguer dans ses archives le livret méthodologique de M. Lapaire et de ses collaborateurs, elle se devait de mettre sans retard à la disposition du corps enseignant des modèles d'écriture réclamés depuis si longtemps par les inspecteurs, les directeurs d'écoles normales et de très nombreux instituteurs et institutrices. En attendant que la future écriture romande ait « emporté l'adhésion enthousiaste du corps enseignant », elle propose aux enseignants une fiche de modèles d'écriture que tous les élèves pourront glisser dans leurs cahiers afin de s'y référer aussi souvent qu'il sera nécessaire³.

Certains maîtres considéreront peut-être que la publication de cette fiche d'écriture est une demi-mesure, tardive pour les uns, prématurée pour les autres. On ne manquera pas non plus de critiquer le graphiste de quelques lettres ; le contraire surprendrait, d'ailleurs, car rechercher l'unanimité en ce domaine procéderait de l'utopie. En tout état de cause, mieux vaut allumer une chandelle que de maudire l'obscurité !

Au demeurant, on conviendra que la tâche de la Commission jurassienne des moyens d'enseignement devient de plus en plus délicate. Placée devant un dilemme — ne plus rien éditer avant la parution des premières publications communes aux cantons romands et mettre à la disposition du corps enseignant jurassien les moyens d'appliquer le plan d'études obligatoire — elle a choisi une solution transitoire.

Une discipline dont la valeur éducative reste indiscutable

A l'intention de nos jeunes collègues, beaucoup moins exigeants, en matière de tenue des cahiers, que ne l'étaient nos aînés, nous avons tiré de « L'Ecole libératrice » quelques remarques pertinentes. On ne saurait, croyons-nous, taxer de pédants les auteurs de l'article, paru dans l'organe du Syndicat national des instituteurs français et repris partiellement dans les colonnes de l'« Educateur »⁴.

« Du manuscrit amoureusement calligraphié et enluminé par le copiste du moyen âge à la belle page d'écriture sans tache ni rature de notre écolier, la démarche est la même : fais bien ce que tu fais.

» Présenter un travail soigné, appliqué, est une forme du respect d'autrui.

» L'écriture manuscrite contribue à la formation intellectuelle de l'enfant. Elle l'oblige à un strict contrôle de soi-même : précision des formes, place des signes. Elle lui donne le sens de la distance, de l'espace, de la relativité. Elle demeure un facteur idéal de l'acquisition d'une bonne orthographe.

» A l'époque de l'automation et de la machine à écrire, l'écriture manuscrite reste privilégiée ; l'école ne saurait se passer de cette discipline dont la valeur est indiscutable ».

Evidemment, l'écriture... du maître devrait être exemplaire, ou du moins parfaitement lisible, au tableau comme dans les cahiers des élèves. Tant il est vrai que l'écolier imite plus ou moins l'écriture de son institutrice, puis de ses instituteurs et de ses professeurs. Aussi n'aurons-nous pas l'outrecuidance de disserter sur certaines remarques marginales, écrites hâtivement à l'encre rouge et à peine déchiffrables, ou sur certains griffonnages rapides tracés au tableau (voire sur la pellicule d'acétate du rétro-projecteur), — même si, dans l'optique de l'adulte, ils ne sont dépourvus ni d'élégance ni d'originalité...

Pierre Henry, Porrentruy.

³ Cf. « Feuille officielle scolaire » du 30 avril 1970.

⁴ 30 juin 1967.

Participation remarquée de l'Ecole normale de Porrentruy à la 50^e FJG à Alle

Soucieuse de s'intégrer à la vie sportive du Jura, l'Ecole normale in corpore participait dimanche 7 juin 1970 au 50^e rassemblement des sociétés de gymnastique, à Alle, près de Porrentruy.

Bénéficiant d'une préparation intensive mais de courte durée, la section invitée s'alignait en 2^e catégorie et, à 24 exécutants, présentait, sous la direction compétente de Jean-Claude Barras, moniteur EPGS, ses évolutions libres et imposées. Elle obtenait la note de 47,900 et égalait ainsi sa meilleure taxation, obtenue aux Bois en 1967. Il convient de relever ici qu'à quelques exceptions près, tous les normaliens prennent part aux concours dans l'une ou l'autre des disciplines.

Dans les disciplines athlétiques, des moyennes records étaient enregistrées, à savoir : 10,27 m. au boulet (18 exécutants), 5,55 m. en longueur (18), 1,53 en hauteur (12). Ce qui donnait à l'EN le total jamais atteint de 47,941. Quant à la course, disputée à 24, elle permettait aux normaliens de se classer 6^e avec une moyenne de 9,53 secondes, ce qui leur valait 48,926 et le droit de participer à la finale sur 60 m. l'après-midi.

A l'addition des résultats des trois concours, l'EN totalisait 144,767 pts, résultat la hissant au 1^{er} rang de la 2^e catégorie et au 10^e de toutes les sections participantes. La finale de la course-relais donnait, une fois encore, aux concurrents, l'occasion de se mettre en évidence et de remporter brillamment cette compétition. Dans les concours individuels en athlétisme, relevons en catégorie B les excellentes première et deuxième places de Rémy Gerber et Xavier Froidevaux. Ce sont, à n'en pas douter, deux athlètes dont on reparlera. En catégorie C, Joël Guillaume se classa 3^e, Daniel Mischler 6^e, Georges Zaugg 24^e, Louis-Philippe Donzé 29^e. Tous obtinrent la distinction.

Pour faire suite à cette moisson de bons résultats, l'école participera, cette saison, au Championnat suisse inter-clubs et rencontrera prochainement un gymnase bâlois au Stade St-Jacques.

Mentionnons encore que la préparation à ce concours s'est faite dans le cadre de la Communauté des élèves, dont la Constitution, en pleine révision, groupe en une « Association sportive de l'Ecole normale » (ASEN) l'ensemble des activités sportives qui se pratiquent en cette école.

Enfin, il convient de souligner l'excellente impression produite par nos normaliens gymnastes dans le cortège où, précédés d'un groupe de bannières haut de couleur (comportant notamment les emblèmes de tous les districts du Jura) ils ont été fort remarqués.

A telle enseigne que ce groupe est convié à ouvrir le cortège de la Fête cantonale de gymnastique, le 5 juillet prochain, à Langenthal...

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

« Ecole 70 »

Du 4 au 7 juin, en la salle de l'Hôtel de la Gare, à Siviriez, le corps enseignant glânois et veveysan présentait une exposition d'un genre très particulier: «Ecole 70». Mise sur pied par M. Armand Maillard, inspecteur du 7^e arrondissement, elle devait connaître un succès inespéré. Aussi est-ce sans complexe que, au soir de la fermeture, le bulletinier s'est permis de faire le point en compagnie de l'initiateur de cette toute « première ». Avec la bienveillance que nous lui connaissons, M. Maillard a accepté de répondre à nos questions.

L'exposition «Ecole 70» organisée par le corps enseignant des écoles primaires de la Glâne et de la Veveyse vient de fermer ses portes. Etes-vous satisfait de l'accueil que lui a réservé le public en général et le corps enseignant en particulier ?

— Nous avons dû prolonger jusqu'au lundi soir 8 juin cette exposition. Elle aura ainsi duré cinq jours. C'est dire le succès qu'elle s'est taillée tant auprès des autorités communales du corps enseignant, que des parents des élèves. Le public fut très nombreux (beaucoup plus nombreux que nous ne le pensions tout d'abord) et surtout fort intéressé. Je suis personnellement enchanté de constater l'intérêt grandissant que le public en général porte aux problèmes scolaires, notamment à tout ce qui touche les écoles primaires et enfantines.

Etait-ce la première fois qu'une telle exposition était mise sur pied dans le canton de Fribourg ?

— C'était, je pense, la première fois que le corps enseignant de deux districts collaborait à une réalisation de ce genre.

Comment cette idée vous est-elle venue ?

— D'une part, j'ai toujours attaché une très grande importance à la collaboration. Celle-ci doit exister aussi bien entre l'inspecteur scolaire et son corps enseignant qu'entre les maîtres eux-mêmes. L'école a tout à gagner à ce que les contacts soient les plus étroits et les plus fréquents possible. Un maître isolé dans son village est aujourd'hui un Robinson sur une île, coupé de tout ce que le progrès pourrait lui apporter d'enrichissant.

D'autre part, en automne 1969, un nouveau programme de travaux manuels est entré en vigueur. En visitant les classes lors des examens oraux, j'ai été agréablement surpris des résultats obtenus dans cette discipline par nombre de maîtres et ceci, grâce surtout aux cours organisés régulièrement par les CEMEA et la SFTMRS. N'y avait-il pas lieu, dès lors, de permettre à l'ensemble du corps enseignant de l'arrondissement de bénéficier des expériences faites ?

Cette exposition était-elle essentiellement réservée aux travaux manuels ?

— Certes, les travaux manuels occupaient une partie importante de l'exposition «Ecole 70», mais il serait plus juste de dire que cette exposition mettait en relief une école qui cherche son inspiration dans les méthodes actives. Les travaux manuels ne sont qu'un élément de cet ensemble. Si vous avez eu l'occasion d'admirer les vitraux, les émaux, les étoffes imprimées au batik, les linogravures, la très grande variété des mosaïques, le fer forgé, le rotin, les travaux exécutés avec le raphia, le sagex, la ficelle, la paille, le plâtre, la terre, la feutrine, le bois, le carton, le papier, vous avez vu également la part non négligeable

que nous avons réservée au dessin, par exemple, aux cahiers des élèves, aux panneaux d'enseignement, aux fiches, aux « préparations » des maîtres, à l'organisation de la classe, aux manuels, aux moyens audio-visuels et, surtout, aux réalisations des élèves dans les différentes disciplines du savoir. L'esprit créatif, l'imagination, la spontanéité peuvent parfaitement s'allier au soin, au goût de la bienfaisance et à la précision. Vous en avez eu la preuve.

On a donc cherché davantage à présenter le visage actuel de l'école — que beaucoup, hélas, ignorent — plutôt que la réussite particulière dans telle ou telle discipline.

Quels enseignements pouvez-vous tirer maintenant d'une telle expérience ?

— L'exposition «Ecole 70», modeste par le peu de réclame qui l'a préparée, les deux seuls districts qui étaient représentés et, tout compte fait, par ce qui a pu y être exposé, était avant tout un test. En effet, je recherchais à côté des conférences — répétitions mensuelles qui ont créé un solide esprit dans le corps enseignant — une possibilité d'accroître la collaboration professionnelle entre les maîtres. En mettant en commun leurs créations et celles de leurs élèves, ils ont eu là une occasion rêvée de nouer des contacts, de s'enquérir de nouveaux procédés, de comparer leurs résultats, de faire surtout ample moisson de suggestions. A cet égard, le test est significatif. L'élan avec lequel le corps enseignant a souscrit à cette idée, la part active qu'il a prise à sa réalisation prouvent qu'il comprend la nécessité d'élargir son horizon et qu'il souhaite dans son ensemble partager le souci de renouvellement des autorités.

L'«Ecole 70» a relevé également à de nombreux parents un visage nouveau, inconnu de l'école. Etonnement, émerveillement de beaucoup devant tant de nouveautés heureuses ! Regrets aussi d'être arrivés trop tôt sur la planète ? «Vraiment, nos enfants ont de la chance», disaient nombre d'entre eux en quittant les lieux.

Nous espérons donc que la position des enseignants s'en trouvera renforcée parce qu'un pas de plus aura été franchi, cette année, par une appréciation plus large et plus profonde de leur travail de chaque jour. Le test a donc été riche en enseignements : une vie nouvelle est ouverte à la compréhension et à la collaboration.

Pour terminer, pensez-vous récidiver l'an prochain à pareille époque ?

— Naturellement, et probablement d'une façon différente. Toscanini disait : «Ne jouez jamais comme d'habitude. Désapprenez et recommencez».

Merci, M. Maillard, de nous avoir répondu avec une telle maîtrise du problème et ceci, malgré vos nombreuses et combien astreignantes occupations. Nous avons confiance et nous sommes certains qu'avec le corps inspectoral fribourgeois dont vous êtes le président, le corps enseignant des écoles primaires et enfantines peut à juste titre espérer en l'avenir.

Fr. Raemy.

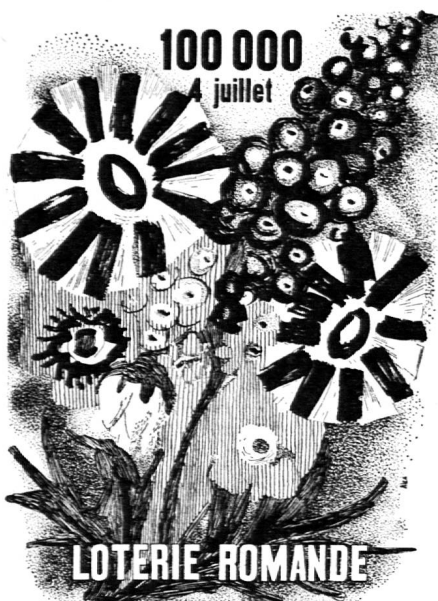
OESCHINENSEE B. O. 1600 mètres

s. Kandersteg (ligne du Lötschberg)

Hôtel-Pension Oeschinensee se recommande pour les courses d'écoles et sociétés - Bonne cuisine - Chambres - Dortoirs.

Tél. (033) 75 11 19

Fam. David Wandfluh-Berger



Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit et d'Epargne

sert

sur ses livrets nominatifs **4 %**

sur ses livrets au porteur **3 ³/₄ %**

Siège central :

LAUSANNE
rue Pépinet 1

Succursale :

YVERDON
rue du Casino 4-5
rue Haldimand 8

Agences : Aigle - Aubonne - Avenches - Busigny - Château-d'Oex - Cossonay - Cully - Echallens - La Sarraz - Morges - Moudon - Nyon - Orbe - Oron - Payerne - Renens - Rolle - Sainte-Croix - Vallorbe - Vevey.

Blocs à dessin Pelikan pour écoliers

maintenant moins chers encore

Les blocs à dessin Pelikan pour écoliers H 4/20 et H 3/20 sont maintenant produits en Suisse. Aussi leur prix a-t-il pu être considérablement baissé.



Demandez gratuitement et sans engagement pour vous la brochure « Nouveautés Pelikan qui facilitent l'enseignement de dessin » (avec bon!)

maintenant plus pratiques encore

grâce à une amélioration importante: la perforation des feuilles a été remplacée par un encollage de la tranche, côté largeur, sur un ruban de gaze. Résultat: la coupe des feuilles est nette sur les quatre côtés et leur format est un A3 ou un A4 effectif. Comme l'encollage n'atteint pas tout à fait les côtés longs du bloc, les feuilles se détachent aisément et vite, une à une.



Günther Wagner AG, Pelikan-Werk
Case postale, 8060 Zurich
Téléphone 051 / 91 73 73

Pelikan

maintenant avec sac transparent

Les grands blocs à dessin (A3) n'entrent pas dans le cartable. Maintenant, il y a le sac en plastique pour blocs à dessin T3, qui ferme parfaitement des quatre côtés et qui met le bloc à l'abri du vent et des intempéries.



Résolutions

(texte définitif avec les amendements votés par le Congrès)

- 1. Les enseignants romands et leurs associations assumeront leur éducation permanente promotionnelle et en seront les artisans. Ils ne se satisferont pas d'une simple formule de recyclage.**
- 2. La collaboration des pouvoirs publics et du corps enseignant sur une base paritaire est la condition fondamentale de la réussite de l'éducation permanente des enseignants.**
- 3. L'éducation professionnelle de base offrira au futur enseignant un capital de connaissances lui permettant de devenir un chercheur capable d'évoluer. Elle développera les aptitudes pratiques et n'enfermera pas l'enseignant dans sa profession.**
- 4. La durée de la formation de base sera identique pour tous les cycles d'enseignement. L'étudiant, après l'obtention du certificat de maturité ou d'un titre équivalent, suivi d'une « licence en pédagogie », sera apte à enseigner.
Durant la période de transition, les brevets décernés au sortir d'une école normale devront être admis comme certificats de maturité. Les brevets décernés aux porteurs de maturité, après trois ans d'études pédagogiques, devront correspondre à une fraction de licence.**
- 5. Les objectifs de l'éducation permanente des enseignants sont :
— l'efficacité permanente de l'école, qui doit satisfaire les aspirations des individus et les besoins de la communauté ;
— l'autonomie professionnelle et l'équilibre personnel des enseignants ;
— la reconversion des enseignants qui le désirent.**
- 6. Durant la période de confirmation, l'enseignant sera conseillé par son directeur de circonscription.
Après la confirmation, l'enseignant accédera à l'autonomie**

¹ A intercaler dans le rapport après la page 116.

professionnelle. Son éducation permanente sera placée sous sa propre responsabilité. Quant au contrôle pédagogique, il sera remplacé progressivement par l'éducation permanente et par une déontologie professionnelle.

7. Il faudra favoriser la recherche, l'invention, dès les études professionnelles des maîtres et, tout au long de leur carrière, récompenser les chercheurs.
8. Pour accorder aux enseignants du temps libre durant les heures de service, afin qu'ils puissent se consacrer, dans les meilleures conditions possibles, à leur éducation permanente, les responsabilités d'enseignement seront partagées. On passera ainsi, pour l'enseignant primaire en particulier, de l'omnivaleurce à la multivalence, dans la liberté de choix.
9. On créera donc un corps spécial de maîtres, de formation égale en valeur à celle des maîtres de classe, avec lesquels ces derniers partageront leurs responsabilités afin d'être libérés pour leur temps d'éducation permanente.
10. L'éducation permanente des enseignants aura lieu pendant les heures de service, à raison d'une demi-journée par semaine, en classe ou hors de la classe. D'autres formules seront utilisées pour le recyclage. Ce dernier ne devra en aucun cas contrarier le développement de l'éducation permanente.
11. L'éducation permanente des enseignants sera organisée notamment par petits groupes, qui choisiront leurs sujets d'études et leur méthode de travail.
12. Un centre romand de la recherche, de la documentation et de l'éducation permanente coordonnera les activités dans ces domaines.
13. A la fin de la période transitoire, l'université se mettra au service de l'éducation permanente des enseignants ainsi que la recherche pédagogique.
14. La SPR prendra une part active à l'organisation de l'éducation permanente des enseignants en suscitant les initiatives nécessaires sur le plan romand et en les coordonnant.